



Crise économique et mesures gouvernementales : pour des investissements responsables et durables de l'État

*Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires du
gouvernement du Québec
Février 2009*



L'ÉCONOMIE SOCIALE.

ÇA PARLE D'ARGENT ET DE VALEURS HUMAINES.

TABLE DES MATIÈRES

1) L'économie sociale doit faire systématiquement partie des stratégies de soutien à l'économie	3
2) Des recommandations concrètes pour créer des emplois et répondre aux besoins des collectivités sur tout le territoire	6
2.1) De nouvelles actions structurantes.....	6
2.2) Faire place à l'économie sociale dans les stratégies prioritaires de sortie de crise.....	10
2.3) L'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale.....	13
Annexe 1 : Recommandations.....	18
Annexe 2 : Tableaux des investissements et des emplois (maintenus et créés).....	19

1) L'économie sociale doit faire systématiquement partie des stratégies de soutien à l'économie

Depuis maintenant quelques mois, la crise financière et économique provoque de vifs débats sur les mesures que les gouvernements doivent mettre en œuvre pour éviter le pire. Parmi les mesures envisagées par les gouvernements, l'accélération des investissements en infrastructure et le soutien direct aux entreprises semblent faire consensus. Le discours ambiant, par contre, mise toujours sur des façons de faire éprouvées mais plutôt conservatrices : investissements dans les infrastructures municipales, routières et immobilières privées, soutien aux PME, etc. Cette vision de l'aide à l'économie renvoie dos à dos l'État et le privé en occultant une réalité économique qui pourtant, en ce temps de crise, pourrait faire une contribution majeure à la relance tant convoitée : l'économie sociale.

Une économie méconnue, mais si importante

Rappelons d'abord la place qu'occupe l'économie sociale en général au Québec. L'économie sociale québécoise est composée d'environ 7 000 entreprises, coopératives et OSBL, œuvrant dans plus de 30 secteurs économiques (arts et culture, agroalimentaire, commerce de détail, environnement, immobilier collectif, loisir et tourisme, technologies de l'information et des communications, médias, manufacturier, services aux personnes, etc.). Elle emploie plus de 125 000 personnes et génère un chiffre d'affaires de plus de 17 milliards de dollars annuellement, ce qui représente environ 6 % du PIB québécois.

Soulignons également qu'en période de grandes difficultés économique au Québec, l'économie sociale a toujours assumé un rôle essentiel. Dans quel état serait l'industrie agricole aujourd'hui si les coopératives agricoles n'avaient pas émergé durant les années trente ? Et plus récemment, comment aurions-nous créé plusieurs dizaines de milliers d'emplois tout en répondant aux besoins des communautés si l'économie sociale n'avait pas proposé de nombreuses initiatives lors du Sommet de l'économie et de l'emploi en 1996?

Mais il n'y a pas que son poids économique, la richesse qu'elle crée, les nombreux biens et services qu'elle produit et les emplois qu'elle génère qui font de l'économie sociale un élément incontournable de la structure socioéconomique du Québec. Au moment où les citoyens se sentent de plus en plus impuissants devant l'ampleur de la crise, la force de cette forme d'entreprise est de tailler une place de choix à l'action citoyenne au cœur de l'économie. L'économie sociale permet aussi aux collectivités d'avoir une emprise démocratique sur leur destin économique.

De plus, si nous nous préoccupons principalement du bien-être des collectivités et de la société québécoise en général – ce qui devrait être encore plus le cas actuellement – l'économie sociale revêt une importance encore plus grande. Contrairement à l'économie privée traditionnelle, l'essence même de l'économie sociale n'est pas la

recherche perpétuelle du profit ou du rendement maximal. Elle est plutôt intimement liée aux besoins des communautés et au « rendement social ».

Quoi de mieux en ces temps de crise que des entreprises pour lesquelles les bénéfices ne sont pas une préoccupation principale, dont la mission n'est pas sous le contrôle d'un actionariat avide de profit, mais qui sont guidées démocratiquement pour répondre aux besoins sociaux grandissants et urgents? D'autant plus que les entreprises d'économie sociale sont plus durables, puisqu'elles ont des taux de survie largement supérieurs au privé, et ne peuvent pas être délocalisées. Sachant cela, on s'étonne que l'économie sociale ne fasse pas systématiquement partie des stratégies de développement économique et d'investissement structurant de l'État, qu'il y ait crise ou non.

L'énoncé économique du 14 janvier 2009

Le gouvernement libéral a adopté, tout juste avant le déclenchement des élections en 2008, un plan d'action en économie sociale qui a reçu un accueil chaleureux de la part des acteurs de l'économie sociale. Nous souhaitons lui rappeler que cet accueil se fonde sur l'espoir qu'il s'agisse d'une nouvelle relation fructueuse et grandissante entre l'État et les acteurs de l'économie sociale. En d'autres mots, l'économie sociale sort enfin de l'ombre, mais son essor et sa contribution potentielle au mieux-être de la société québécoise dépendent de son inscription au cœur de l'action stratégique de l'État, au même titre que les services publics et le privé.

Le 14 janvier 2009, le gouvernement du Québec a annoncé une série de mesures pour faire face à la crise actuelle dans un énoncé économique présenté par la ministre des Finances du Québec, Mme Monique Jérôme-Forget. Le Chantier de l'économie sociale reconnaît que, lors de son discours, la ministre Forget a invité les artisans de l'économie sociale aux consultations prébudgétaires. Par contre, il souhaite souligner de nouveau sa grande déception face à l'absence de la mise en œuvre immédiate de la promesse électorale du Parti libéral du Québec en faveur de 3 000 nouvelles unités de logement social par année pour les cinq prochaines années. L'immobilier collectif est tout désigné pour amortir plusieurs des effets les plus néfastes de la crise. L'énoncé économique était le moment tout indiqué pour concrétiser cette promesse. L'accélération de la mise en œuvre du plan d'action, tant pour l'immobilier collectif que pour l'ensemble des secteurs de l'économie sociale, devrait être prioritaire. L'économie sociale fait face au même ralentissement économique que le privé et, si soutenue convenablement, a un potentiel de développement qui est loin d'être négligeable, pouvant ainsi contribuer à la relance de manière significative.

Le Chantier de l'économie sociale croit fermement que le gouvernement du Québec doit soutenir les entreprises d'économie sociale où il existe actuellement, selon notre évaluation, un potentiel de **plus de 55 000 nouveaux emplois**.

Il est important de souligner le potentiel de création d'emplois dans une multitude de domaines à partir des initiatives locales. La concertation locale constitue la base sur laquelle de nombreux projets d'entreprises d'économie sociale peuvent voir le jour en réponse aux besoins et aux occasions identifiés localement. Des politiques d'achat local et responsable, en émergence dans certaines municipalités, peuvent influencer favorablement la création et la consolidation d'entreprises d'économie sociale.

Au-delà de la crise

Beaucoup d'États industrialisés ont adopté des politiques générales de développement durable. Le Québec ne fait pas exception à ce mouvement salutaire. La première image qu'évoque le développement durable est la protection de l'environnement mais il s'agit, en fait, de bien plus. On oublie assez souvent que, dans cette perspective, la protection de l'environnement doit se conjuguer avec le développement économique et *social*.

Les entreprises d'économie sociale, avec leur ancrage local, leur mission centrée sur les besoins sociaux des communautés et leur préoccupation environnementale, sont un rouage essentiel du développement durable. Le gouvernement du Québec, ayant maintenant une politique de développement durable et un plan d'action en économie sociale, ne peut tout simplement plus réfléchir au développement économique québécois sans l'économie sociale.

Les investissements structurants de l'État doivent être responsables et durables, aujourd'hui pour tenter d'endiguer la crise économique, mais surtout en temps de prospérité. L'économie sociale représente une autre façon de faire de l'économie, et à ce titre, peut être un rempart aux dérapages multiples auxquels nous assistons. Mettre à contribution l'économie sociale n'est pas qu'un moyen de pallier les difficultés ponctuelles, c'est aussi assurer un développement économique ayant comme objectif le partage de notre richesse collective. En ce sens, puisque la mission fondamentale de l'État est la recherche du bien commun, l'économie sociale devrait être un partenaire obligé.

2) Des recommandations concrètes pour créer des emplois et répondre aux besoins des collectivités sur tout le territoire

Les acteurs de l'économie sociale peuvent faire une contribution importante dans le contexte économique actuel. Les pistes d'actions proposées s'appuient sur les acquis existants tout en proposant de nouvelles avenues pour stimuler l'activité économique dans une perspective de développement durable sur l'ensemble du territoire québécois.

Les pistes d'action proposées sont regroupées en trois sections : de nouvelles actions structurantes, faire place à l'économie sociale dans les investissements en infrastructure et l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale.

2.1) De nouvelles actions structurantes

a) Accélérer la construction de nouvelles unités de logement communautaire

L'habitation communautaire, sous la forme coopérative et sans but lucratif, permet d'atteindre plusieurs objectifs à la fois : répondre aux besoins de logement pour des familles et des clientèles particulières (aînés, itinérants, etc.), créer plus de 15 000 emplois pendant la phase de construction et contribuer au maintien des populations en région et, ainsi, à l'occupation du territoire.

Reconnaissant l'importance de ce secteur, le Parti libéral, appuyé par le Parti québécois, a promis, lors de la dernière campagne électorale, d'investir dans la création de 3 000 nouvelles unités de logement par année sur cinq ans. Les réseaux en habitation communautaire sont en mesure d'assurer la livraison de ces unités dans des délais très rapprochés. Les organisations municipales reconnaissent et appuient également cette demande.

En plus de répondre aux besoins des familles, plusieurs de ces logements pourraient être réservés pour des besoins particuliers, notamment ceux des aînés. Des approches innovatrices, telles des habitations intergénérationnelles, pourraient également faire partie de ces projets.

Recommandation

Le renouvellement d'AccèsLogis permettant la création de 3000 nouvelles unités de logement par année sur cinq ans

En collaboration avec divers partenaires, le Chantier de l'économie sociale a entrepris une démarche visant la création d'un nouveau fonds dédié à l'investissement de capitaux privés dans la réalisation de logements communautaires. Ce fonds, destiné au développement du logement communautaire et créé par le Chantier de l'économie sociale, serait complémentaire à la contribution gouvernementale.

Comme mesure de soutien, le gouvernement du Québec doit permettre à ce fonds d'avoir le même accès au programme de garanties disponibles pour les prêteurs hypothécaires. Il doit également permettre aux fonds de travailleurs d'y investir en dehors des limites établies pour des investissements conventionnels dans le domaine immobilier.

Recommandation

Soutenir la mise en place d'un fonds dédié à l'investissement de capitaux privés dans la réalisation de logements communautaires en complémentarité avec AccèsLogis.

b) Utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement du Québec pour favoriser le maintien et la création d'emplois dans une perspective de développement durable

Produire et consommer de façon responsable constitue une des trois orientations stratégiques prioritaires de la Stratégie gouvernementale de développement durable. À l'instar de plusieurs pays de l'OCDE, cette volonté doit se refléter dans l'utilisation du pouvoir d'achat de l'État québécois afin de renforcer la dimension sociale et environnementale de son action, tout en soutenant le développement économique sur tout le territoire. Quel meilleur moyen d'atteindre ce but que de faire davantage affaires avec des entreprises d'économie sociale?

En 2006, les dépenses publiques du Québec représentaient plus de 90 milliards de dollars¹ - 58 milliards se répartissant dans les seuls secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux. En augmentant la part de ses achats auprès d'entreprises d'économie sociale, le gouvernement du Québec aura un impact socioéconomique positif, tout en obtenant des produits et des services d'aussi bonne qualité, voire meilleure dans plusieurs cas en raison du rapport de proximité des entreprises collectives avec des milieux locaux.

Des pratiques d'achat responsable favorisant des entreprises collectives sont déjà en émergence au sein du mouvement de l'économie sociale ainsi que dans plusieurs régions. Le portail Économie sociale Québec contient une banque de plus de 4 800 entreprises collectives répertoriées sur une base territoriale et sectorielle ; un catalogue de produits et de services – Acheter Solidaire - sera par ailleurs bientôt en ligne. De plus, de nombreuses initiatives sont en émergence dans diverses régions pour favoriser et faciliter l'achat local : marchés régionaux de solidarité, agriculture soutenue par la communauté, etc.

¹ http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec_stat/eco_secp/eco_secp_3.htm

Recommandations

Mettre en œuvre une politique d'achat responsable favorisant, entre autres, une augmentation considérable de la proportion des marchés publics alloués aux entreprises d'économie sociale.

Compte tenu du grand potentiel de cette piste d'action, créer un groupe de travail, composé de représentants gouvernementaux et du Chantier de l'économie sociale, visant la mise en place d'un processus et de mécanismes permettant d'augmenter annuellement, à partir d'objectifs concrets, la proportion des achats publics auprès des entreprises d'économie sociale.

c) Accélérer la création d'emplois dans le domaine des services aux personnes

L'économie sociale a déjà démontré sa capacité de créer de l'emploi tout en répondant aux besoins urgents des citoyens et des citoyennes. Assez rapidement, cette expérience pourrait se poursuivre de diverses façons. En incluant les nouveaux emplois dans le secteur des CPE, ce sont **plus de 10 000 emplois qui peuvent être ainsi créés.**

Aide domestique : Plus de 6 000 personnes travaillent dans des entreprises d'économie sociale en aide domestique. Ces entreprises sont devenues des acteurs essentiels dans l'offre de service aux aînés sur tout le territoire. De plus, elles permettent de réduire les dépenses publiques en santé par la prévention et le maintien à domicile. Compte tenu de la demande croissante, il y a un potentiel de création de milliers de nouveaux emplois partout au Québec en réponse à des besoins criants.

Malheureusement, malgré leur rôle dans la lutte contre le travail au noir, l'amélioration des services à domicile dans les régions et leur apport dans les communautés, le cadre financier dans lequel elles évoluent ne permet pas aux entreprises de se consolider et de poursuivre leur développement. Dans plusieurs régions, la situation des entreprises est critique et leur survie menacée. Le prochain budget doit inclure une mesure d'urgence de 15 millions de dollars pour permettre, dans un premier temps, la mise à niveau du financement. Par la suite, la démarche prévue dans le Plan d'action gouvernemental en économie sociale, qui prévoit une collaboration avec les acteurs régionaux et les réseaux d'entreprises, permettra d'identifier des solutions à long terme pour le développement et l'expansion des services offerts par ces entreprises.

Recommandation

Injecter 15 millions de dollars dans le budget du ministère de la Santé et les Services sociaux pour les entreprises d'économie sociale en aide domestique afin de stabiliser leur situation et permettre de trouver des solutions à long terme pour le développement et l'expansion des services offerts sur tout le territoire du Québec

Création de nouvelles places en CPE : Lors de la campagne électorale, le Parti libéral s'est engagé à créer 15 000 nouvelles places en garderies. La mise en œuvre de cet engagement, en plus de répondre aux besoins urgents des familles québécoises, permettra la création de 1 500 nouveaux emplois. La condition essentielle pour l'atteinte de cet objectif est l'annonce, dans le Budget 2009, des fonds supplémentaires requis.

Recommandation

Accorder les montants nécessaires à la création des 15 000 nouvelles places annoncées lors la campagne électorale

Entreprises d'insertion : Les études récentes démontrent l'efficacité de l'intervention des entreprises d'insertion. Ces organisations permettent annuellement à plus de 2 000 personnes, identifiées comme éloignées du marché du travail, d'intégrer un emploi et ainsi d'éviter des coûts importants pour l'État. Ces organisations ont un impact économique non négligeable puisqu'elles créent 800 postes permanents et plus de 1 200 postes contractuels. Majoritairement implantées dans des milieux dévitalisés, ces entreprises ont un impact économique important puisqu'elles génèrent plus 65 millions de dollars annuellement. Les entreprises d'insertion ont un potentiel de développement intéressant qui commande toutefois un financement leur permettant de maintenir la qualité des services et de créer de nouveaux postes d'insertion pour une clientèle de plus en plus lourde.

Recommandation

Ajuster le financement, à travers les budgets alloués à Emploi-Québec, des entreprises d'insertion en conséquence de l'alourdissement des clientèles ainsi que de l'inflation et, également, afin de permettre la reconnaissance de nouvelles entreprises d'insertion à partir de besoins identifiés dans les régions.

Création d'emplois et intégration à l'emploi pour les personnes en difficulté : Les entreprises adaptées emploient 4 100 personnes et sont en mesure de créer rapidement des centaines de nouveaux emplois pour les personnes handicapées. La collaboration d'Emploi-Québec et l'accès à des fonds d'infrastructure pour les entreprises adaptées sont essentiels pour réaliser ce potentiel.

Recommandation

Assurer le maintien des montants disponibles pour la création de 800 emplois dans les entreprises adaptées au cours des quatre prochaines années.

2.2) Faire place à l'économie sociale dans les stratégies prioritaires de sortie de crise

L'énoncé économique de janvier 2009 a proposé des actions additionnelles et immédiates pour soutenir l'économie et l'emploi. Deux stratégies ont été priorisées : de nouvelles mesures en faveur des particuliers et des entreprises et la bonification du plan d'investissement en infrastructure. La reconnaissance de la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec doit se traduire par l'ouverture de ces mesures aux entreprises collectives en tenant compte de leurs spécificités.

a) Faire place à l'économie sociale dans les investissements en infrastructure

Les investissements en infrastructure représentent un élément central de la stratégie des pouvoirs publics pour faire face à la crise. La reconnaissance de la contribution de l'économie sociale doit se traduire par l'inclusion des investissements des fonds dédiés aux infrastructures dans des projets d'économie sociale. **Plus de 130 projets pourraient voir le jour** rapidement sur tout le territoire du Québec avec l'aide des programmes d'infrastructure. Ces projets se retrouvent dans une multitude de secteurs économiques dont les plus importants sont :

Immobilier communautaire : Partout au Québec, les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Un pourcentage des investissements en infrastructure doit soutenir leur action en finançant des projets immobiliers communautaires.

La culture et le patrimoine : Les organisations d'économie sociale dans le domaine de la culture et du patrimoine, portées par les citoyens et les artistes, jouent un rôle important dans le développement des communautés et l'amélioration de la qualité de vie. De plus, leur impact économique est incontestable. Le *Conference Board* du Canada a récemment évalué que chaque dollar investi dans la culture produisait 1,84 \$. Pour ces raisons, le programme d'infrastructure doit prévoir des investissements dans les infrastructures culturelles sur tout le territoire du Québec.

Écotourisme et tourisme social : La demande pour des produits touristiques qui respectent l'environnement et les populations locales est en forte croissance. Le Québec possède tous les atouts pour devenir une destination touristique pour ce nouveau marché et les entreprises d'économie sociale constituent la base de cette offre touristique. Une partie des investissements en infrastructure doit être orientée vers la consolidation et la pérennisation de ce secteur en pleine expansion, notamment pour les centres de plein air et les sentiers touristiques.

Recommandation

Réserver un pourcentage du Volet 3 du Programme d'infrastructures pour des projets d'économie sociale. Ces projets pourront être priorisés sur une base régionale, en collaboration avec les Pôles régionaux d'économie sociale et les Conférences régionales des élus.

b) Mesures favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale

Lors de l'énoncé économique du 14 janvier dernier, le gouvernement a annoncé des mesures de soutien, notamment à l'industrie de la construction, à l'investissement par le biais de la SGF, à l'industrie du cinéma et de la télévision, au pouvoir d'achat des salariés et à l'emploi. Malheureusement, la vaste majorité de ces mesures n'est pas adaptée à la forme collective des entreprises d'économie sociale.

La capitalisation des entreprises d'économie sociale s'est développée au cours des dernières années. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et d'autres produits (Investissement Québec, fonds régionaux et locaux) mettent à la disposition des entreprises d'économie sociale des produits de capitalisation et de dettes qui couvrent une partie des besoins.

Il importe actuellement de consolider ce secteur et de permettre le développement d'outils complémentaires permettant d'offrir aux entreprises d'économie sociale un ensemble d'instruments financiers nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel.

Le gouvernement du Québec devrait soutenir financièrement les initiatives suivantes :

Un fonds dédié à l'investissement de capitaux privés dans la réalisation de logements communautaires en complémentarité avec le programme AccèsLogis. (Voir De nouvelles actions structurantes)

La mise en place d'un marché secondaire d'économie sociale permettrait non seulement d'offrir de nouveaux produits spécialisés à des investisseurs potentiels, mais également de recapitaliser des fonds existants et de maintenir la capitalisation des entreprises d'économie sociale.

Nous demandons au gouvernement du Québec de contribuer à la hauteur de 450 000 \$ pour la réalisation des démarches menant à la création de ce marché secondaire. Ces démarches seront réalisées conjointement par le Chantier de l'économie sociale et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale.

Les démarches sont les suivantes :

- Définition du cadre juridique et réglementaire
- Standardisation des produits
- Stratégies de *pooling* - mutualisation de risque
- Instruments d'audit social et environnemental liés à la standardisation
- Identification des investisseurs potentiels
- Définitions de mécanismes de transaction

Recommandation

Collaborer à la création d'un marché secondaire dont l'objectif est d'accroître d'une manière significative l'investissement privé à des fins sociales.

La création d'un fonds d'investissement montréalais en immobilier d'économie sociale en culture destiné aux artistes. Le Rendez-vous Montréal métropole culturelle (novembre 2007) a permis de concerter tous les acteurs montréalais et gouvernementaux autour d'un objectif commun, celui de rehausser le soutien à la culture au sein de la métropole pour que la culture soit un vecteur fort de développement. La Coalition pour les quartiers culturels y a joué un rôle majeur afin de faire reconnaître l'importance de la contribution des entreprises d'économie sociale à mission culturelle dans l'atteinte de cet objectif. Ce fonds, doté de 10 millions de dollars du gouvernement du Québec et de 5 millions de dollars provenant de partenaires financiers, offrirait du capital patient pour la réalisation de projets immobiliers permettant de maintenir des communautés d'artistes dans les quartiers. La création de ce fonds permettra au ministère de la Culture d'augmenter d'une manière considérable sa capacité d'agir à partir de ses budgets existants.

Recommandation

Soutenir la mise en place par les acteurs montréalais, en collaboration avec la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, d'un fonds privé dédié à la réalisation de projets immobiliers d'ateliers d'artistes dans la métropole en accordant un prêt sans intérêt de 10 millions de dollars.

La poursuite et la bonification du soutien financier au Réseau québécois du crédit communautaire. Le crédit communautaire constitue une source de financement souple et globale en réponse à des besoins spécifiques. Le soutien à ces pratiques fait partie des mesures de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. La décision de reporter d'un an la mise à jour de sa stratégie de lutte à la pauvreté met un péril ce réseau reconnu pour sa contribution à la lutte à la pauvreté. Le gouvernement doit poursuivre et bonifier son soutien afin de permettre aux organisations de crédit communautaire de remplir leur mandat. Le Réseau québécois du crédit communautaire, regroupant 21 membres implantés dans 11 régions administratives, a besoin de 2,5 millions de dollars pour maintenir ses ressources en place et répondre aux besoins croissants des populations.

Recommandation

Reconduire le financement du Réseau québécois du crédit communautaire par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à la hauteur de 2,5 millions de dollars.

La consolidation du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). Le Réseau d'investissement social du Québec a été le premier fonds dédié exclusivement aux entreprises d'économie sociale; il a ouvert la voie à une pratique maintenant présente sur tout le territoire, celle d'offrir des produits financiers adaptés aux entreprises collectives.

Le RISQ doit poursuivre son rôle novateur en répondant à un besoin criant des entreprises d'économie sociale qui innovent et s'attaquent régulièrement au développement de nouveaux marchés. Nous demandons au gouvernement du Québec de contribuer pour 5 millions de dollars à la création par le RISQ d'un fonds de prédémarrage permettant des investissements pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ dans des projets d'économie sociale hautement innovants.

Le RISQ met déjà à la disposition des entreprises d'économie sociale des produits de petite capitalisation - moins de 50 000 \$ pour les entreprises d'économie sociale désirant se positionner dans des marchés existants. Les investissements du RISQ ont un effet de levier important; chaque dollar investi permet de lever neuf dollars additionnels. Toutefois, les opérations du RISQ ne peuvent s'autofinancer compte tenu des faibles montants en jeu. Il est important de combler le déficit d'opération afin de continuer d'assurer la disponibilité de ce produit auprès des entreprises d'économie sociale.

Recommandation

Injecter 5 millions de dollars dans le RISQ pour soutenir l'innovation et le développement de nouveaux marchés.

L'accès à des fonds pour le développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables. Plus que jamais, il faut réduire notre dépendance au pétrole et au gaz en investissant dans diverses formes d'énergies renouvelables. De plus, ces investissements doivent permettre un plus grand contrôle des collectivités locales sur ces nouvelles sources d'énergie, afin d'augmenter la capacité endogène de subvenir aux besoins futurs.

Le bilan de la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'énergie éolienne est extrêmement décevant à cet égard. En confiant ce développement aux entreprises étrangères et en écartant les projets proposés par les communautés locales, le Québec a perdu une occasion en or de maximiser les retombées de cette filière énergétique.

Afin de maximiser la capacité des collectivités locales d'être les bénéficiaires du développement futur, il est proposé de créer un fonds dédié au développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables par des entreprises d'économie sociale. Nous appuyons donc le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité qui souhaite la mise en place d'un *FIER COOPÉRATIF – Énergies renouvelables* et d'un groupe d'expertises. Compte tenu de l'importance des capitaux requis dans ce secteur,

incluant les coûts de recherche et de développement, la contribution de l'État est essentielle et doit être réservée aux entreprises coopératives d'économie sociale, en partenariat avec les municipalités qui le souhaitent.

Recommandation

Soutenir la mise en place d'un FIER COOPÉRATIF-Énergies renouvelables.

2.3) L'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Le plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif « *vise à optimiser l'impact de ce secteur d'activité économique (...). Il veut donner à ces acteurs du milieu des moyens concrets et adaptés à leur réalité afin d'accroître le dynamisme des régions et de répondre aux besoins des communautés qui y vivent, et ce dans une perspective de développement durable. »*²

Le Chantier de l'économie sociale soutient pleinement l'approche préconisée dans le plan d'action qui s'appuie sur le développement local et régional puisque les entreprises d'économie sociale émergent, en premier lieu, des dynamiques de développement local. En même temps, cette approche constitue un élément majeur de sortie de crise, car la création d'emplois peut se réaliser plus rapidement à partir de l'échelle locale. La concertation locale constitue la base sur laquelle de nombreux projets d'entreprises peuvent voir le jour en réponse aux besoins et aux opportunités identifiés localement.

Plusieurs pistes identifiées dans le plan d'action gouvernemental pourraient être mises en œuvre d'une manière accélérée afin de favoriser la consolidation et la création d'emplois au plan local.

a) Soutien à des secteurs clés pour le développement des régions

Accès à l'information locale à travers les médias communautaires : Tel qu'annoncé dans le plan d'action gouvernemental en économie sociale, le gouvernement du Québec s'est engagé à ce que ses ministères, agences et entreprises effectuent au moins 4% de leurs dépenses annuelles de placement publicitaire auprès des médias communautaires. En période de crise économique, les médias communautaires doivent être soutenus adéquatement pour qu'ils poursuivent leurs missions d'offrir une information locale et régionale de qualité. Des moyens concrets pour réaliser cet engagement doivent être mis en place immédiatement.

À l'instar de tous les médias, les médias communautaires doivent s'ajuster aux changements profonds dans le marché de l'information. Afin de déterminer des impacts des technologies de l'information et de l'émergence des nouveaux médias sur le rôle

² « Économie sociale. Pour des communautés plus solidaires. », Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, gouvernement du Québec, novembre 2008, p.iv

des médias communautaires dans le domaine de la participation citoyenne, de l'animation d'une communication sociale et du développement socioéconomique local, il est proposé de créer un fonds d'investissement public permettant la mise sur pied d'un projet pilote visant à mesurer l'ampleur des changements, à mobiliser le secteur et à élaborer des pistes d'action collectives. Ce fonds sera doté d'un montant de 150 000 dollars et permettra de consolider les emplois actuels, de lever des investissements privés additionnels, de poursuivre et d'augmenter l'accès à l'information locale et régionale sur un ensemble de territoires.

Recommandations

Mettre en œuvre immédiatement l'objectif de 4% de placement publicitaire auprès des médias communautaires. Cet objectif fait d'ailleurs partie des priorités 2009 du ministère de la Culture.

Soutenir la création d'un fonds de 150 000 dollars permettant aux médias communautaires d'identifier des stratégies pour consolider et développer leurs actions.

Gestion des matières résiduelles : La baisse des marchés de la revente des matières récupérées a un impact très important sur plusieurs des 80 entreprises d'économie sociale dans le secteur de la gestion des matières résiduelles. Le programme d'aide gouvernemental aux centres de tri annoncé par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, doit être adapté pour répondre adéquatement aux besoins des entreprises d'économie sociale. Par la suite, il doit être mis en œuvre rapidement afin de maintenir les emplois et les entreprises de ce secteur.

Recommandations

Adapter et mettre en œuvre rapidement le programme d'aide aux centres de tri par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

b) De nouvelles pistes à explorer

Le plan d'action gouvernemental reconnaît la contribution de l'économie sociale à l'innovation et à l'émergence de nouvelles façons de faire dans les collectivités à travers le Québec. Le contexte actuel exige plus que jamais des solutions innovatrices aux enjeux de développement. Les pistes suivantes doivent être explorées afin d'accélérer la capacité des acteurs de l'économie sociale d'agir en réponse aux besoins des collectivités.

Innovation dans l'organisation du travail

Une approche « économie sociale » permet de trouver des solutions innovatrices pour la création et le maintien d'emplois dans la PME ou pour faire face à des problématiques telles que l'emploi saisonnier.

Favoriser la création de coopératives de travail pour prendre la relève dans la PME. Cette stratégie a l'avantage indéniable d'assurer le maintien des emplois dans les communautés. Ainsi, aux États-Unis, des mesures fiscales incitent des propriétaires de PME à vendre leur entreprise aux employés, assurant ainsi le maintien des emplois. De telles mesures pourraient être mises en place au Québec comme élément d'une stratégie pour favoriser la relève dans la PME.

Favoriser la création de coopératives multiemployeurs pour offrir des emplois plus stables dans des secteurs ou des régions. L'emploi saisonnier et l'emploi précaire sont les seules options pour des milliers de personnes vivant en dehors des grands centres. Des initiatives pour contrer cette situation sont en émergence, notamment dans le secteur agricole et dans des sous-régions comme la Haute Gaspésie. Elles doivent être soutenues par le gouvernement du Québec, notamment par Emploi-Québec.

Conciliation travail-famille

Répondre aux besoins de services de proximité pour les salariés permettrait, à la fois, de créer de l'emploi et de mieux concilier travail et famille. L'entreprise d'économie sociale Conciliation travail-famille COMMODUS est en développement dans plusieurs régions du Québec et nécessite un soutien financier afin de réaliser son plein potentiel. COMMODUS regroupe des représentants des Chambres de commerce, du développement local et de l'économie sociale. L'entreprise s'est donnée comme mission de rendre accessible aux salariés une gamme de services de soutien aux tâches domestiques et d'offrir aux employeurs un outil stratégique pour accroître l'attraction de la main-d'œuvre tout en favorisant la consommation auprès de petites et moyennes entreprises privées et d'économie sociale dans toutes les régions du Québec.

Communautés autochtones

Le Réseau des centres d'amitié autochtones a entrepris une démarche visant à promouvoir davantage l'économie sociale comme outil de développement. Des investissements seront requis pour accélérer le développement d'initiatives en réponse aux priorités identifiées par les autochtones. Il est important que le Secrétariat des affaires autochtones et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire poursuivent et accélèrent, au besoin, leur soutien à ces initiatives.

Gestion des matières résiduelles

Afin de poursuivre sa mission de réduction des matières résiduelles, tout en contribuant à la création d'emplois, il faut également que le ministère développe des mesures de financement des coûts de collecte des filières textiles, de meubles et d'électroménagers des entreprises d'économie sociale pour que ces matières demeurent des propriétés collectives.

Recommandations

Mettre en place des mesures de financement des coûts de collecte des filières textiles, de meubles et d'électroménagers.

Annexe 1 : Recommandations

2.1) De nouvelles actions structurantes

- a) *Accélérer la construction de nouvelles unités de logement communautaire*
- ⇒ Renouvellement d'AccèsLogis tel que promis.
 - ⇒ Un nouveau fonds dédié à l'investissement de capitaux privés dans la réalisation de logements communautaires en complémentarité avec AccèsLogis.
- b) *Utiliser le pouvoir d'achat du gouvernement du Québec pour favoriser le maintien et la création d'emplois dans une perspective de développement durable*
- ⇒ Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable favorisant, entre autres, une augmentation considérable de la proportion des marchés publics alloués aux entreprises d'économie sociale.
 - ⇒ Création d'un groupe de travail, composé de représentants gouvernementaux et du Chantier de l'économie sociale, visant la mise en place d'un processus et de mécanismes permettant d'augmenter annuellement, à partir d'objectifs concrets, la proportion des achats publics auprès des entreprises d'économie sociale.
- c) *Accélérer la création d'emplois dans le domaine des services aux personnes*
- ⇒ Aide domestique : une mesure d'urgence de 15 millions de dollars.
 - ⇒ CPE : Accorder les montants nécessaires à la création des 15 000 places annoncées lors de la dernière campagne électorale.
 - ⇒ Entreprises d'insertion : ajuster le financement, à travers les budgets alloués à Emploi-Québec, des entreprises d'insertion en conséquence de l'alourdissement des clientèles ainsi que de l'inflation et, également, afin de permettre la reconnaissance de nouvelles entreprises d'insertion à partir de besoins identifiés dans les régions.
 - ⇒ Création d'emplois et intégration à l'emploi pour les personnes en difficulté : assurer le maintien des montants disponibles pour la création de 800 emplois dans les entreprises adaptées au cours des quatre prochaines années.

2.2) Faire place à l'économie sociale dans les stratégies prioritaires de sortie de crise

- a) *Faire place à l'économie sociale dans les investissements en infrastructure*
- ⇒ Immobilier communautaire : Un pourcentage des investissements en infrastructure.
 - ⇒ La culture et le patrimoine : le programme d'infrastructure doit prévoir des investissements dans les infrastructures culturelles sur tout le territoire du Québec.
 - ⇒ Écotourisme et tourisme social : Une partie des investissements en infrastructure doit être orientée vers la consolidation et la pérennisation de ce secteur en pleine expansion, notamment pour les centres de plein air et les sentiers touristiques.
 - ⇒ Réserver un pourcentage du Volet 3 du Programme d'infrastructures pour des projets d'économie sociale. Ces projets pourront être priorisés sur une base régionale, en collaboration avec les Pôles régionaux d'économie sociale et les Conférences régionales des élus.
- b) *Mesures favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale*
- ⇒ Un fonds dédié à l'investissement de capitaux privés (Voir De nouvelles actions structurantes).
 - ⇒ Collaborer à la création d'un marché secondaire dont l'objectif est d'accroître d'une manière significative l'investissement privé à des fins sociales.
 - ⇒ Soutenir la mise en place par les acteurs montréalais, en collaboration avec la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, d'un fonds privé dédié à la réalisation de projets immobiliers d'ateliers d'artistes dans la métropole en accordant un prêt sans intérêt de 10 millions de dollars.
 - ⇒ Reconduire le financement du Réseau du crédit communautaire par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à la hauteur de 2,5 millions de dollars.
 - ⇒ Injecter 5 millions de dollars dans le RISQ pour soutenir l'innovation et le développement de nouveaux marchés.
 - ⇒ Soutenir la mise en place d'un FIER COOPÉRATIF – Énergies renouvelables.

2.3) L'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale

- a) *Soutien à des secteurs clés pour le développement des régions*
- ⇒ Accès à l'information locale à travers les médias communautaires : mise en œuvre immédiate de l'objectif de 4% de placement publicitaire auprès des médias communautaires. Cet objectif fait partie des priorités 2009 du ministère de la Culture. Soutien de la création d'un fonds de 150 000 \$ permettant aux médias communautaires d'identifier des stratégies pour consolider et développer leurs actions.
 - ⇒ Gestion des matières résiduelles : adapter et mettre en œuvre rapidement le programme d'aide aux centres de tri par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- b) *De nouvelles pistes à explorer*
- ⇒ Innovation dans l'organisation du travail: favoriser la création de coopératives de travail pour prendre la relève dans la PME. Favoriser la création de coopératives multiemployeurs pour offrir des emplois plus stables dans des secteurs ou des régions.
 - ⇒ Soutenir le projet Conciliation travail-famille.
 - ⇒ Communautés autochtones : le Secrétariat des affaires autochtones et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doivent poursuivre et accélérer leur soutien aux initiatives d'économie sociale autochtones.
 - ⇒ Gestion des matières résiduelles : mettre en place des mesures de financement des coûts de collecte des filières textiles, de meubles et d'électroménagers.



Annexe 2 : Tableaux des investissements et des emplois (maintenus et créés)

Crise économique et mesures gouvernementales : pour des investissements responsables et durables de l'État				
Des propositions concrètes pour créer des emplois et répondre aux besoins des collectivités sur tout le territoire	Emplois directs et indirects	Contributions et investissements gouvernementaux	Investissements privés et apports du milieu	Total
De nouvelles actions structurantes	54 746	1 039 695 000 \$	1 877 597 800 \$	2 917 292 800 \$
Accélérer la construction de nouvelles unités de logement communautaire	44 069	894 245 000 \$	1 860 047 800 \$	2 754 292 800 \$
<i>Renouvellement d'AccèsLogis (5 ans)</i>	34 747	894 245 000 \$	1 277 430 000 \$	2 171 675 000 \$
<i>Mise en place d'un Fonds dédiés à l'investissement de capitaux privés dans la réalisation de logements communautaires</i>	9 322		582 617 800 \$	582 617 800 \$
Accélérer la création d'emplois dans le domaine des services aux personnes	10 677	127 500 000	9 550 000	137 050 000
<i>Aide domestique (consolidation et création d'emplois) (contribution annuelle)</i>	6 250	15 000 000 \$		15 000 000 \$
<i>Entreprises d'insertion (postes réguliers et contractuels pour 3 nouvelles entreprises)</i>	367	2 500 000 \$	2 500 000 \$	5 000 000 \$
<i>Entreprises adaptées</i>	800		7 050 000 \$	7 050 000 \$
<i>Centres de la petite enfance (infrastructure)</i>	1 760	110 000 000 \$		110 000 000 \$
<i>Centres de la petite enfance (emplois créés pour 15 000 nouvelles places)</i>	1 500			
Faire place à l'économie sociale dans les stratégies prioritaires de sortie de crise	2 004	42 731 400	54 022 600	96 754 000
Faire place à l'économie sociale dans les investissements en infrastructure	1 133	24 781 400 \$	46 022 600 \$	70 804 000 \$
<i>Immobilier communautaire</i>				
<i>Culture et patrimoine</i>				
<i>Écotourisme et tourisme social</i>				
Mesures favorisant la capitalisation des entreprises d'économie sociale	871	17 950 000 \$	8 000 000 \$	25 950 000 \$
<i>Mise en place d'un marché secondaire</i>		450 000 \$		450 000 \$
<i>Fonds immobilier en culture (Montréal)</i>	240	10 000 000 \$	5 000 000 \$	15 000 000 \$
<i>Poursuite et bonification du soutien financier au Réseau québécois du crédit communautaire</i>	500	2 500 000 \$	3 000 000 \$	5 500 000 \$
<i>Consolidation du Réseau d'investissement social du Québec</i>	131	5 000 000 \$		5 000 000 \$
Accélération de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental		150 000 \$		
Fonds pour les médias communautaires		150 000 \$		
Total	56 750	1 082 576 400 \$	1 931 620 400 \$	3 014 046 800 \$